

**DEMANDE DE PERMIS DE FOUILLE DANS LE DOMAINE PUBLIC**

<b>MAÎTRE DE L'OUVRAGE</b>		
<b>ADRESSE DE FACTURATION</b>		
<b>RESPONSABLE DES TRAVAUX</b>		<b>TÉL.</b>

<b>ENTREPRENEUR</b>		
<b>ADRESSE</b>		
<b>RESPONSABLE DES TRAVAUX</b>		<b>TÉL.</b>

<b>LIEU</b>		
	<input type="checkbox"/> CHAUSSEE	<input type="checkbox"/> TROTTOIR
<b>DÉBUT DES TRAVAUX</b>		
<b>FIN DES TRAVAUX</b>		
<b>DESCRIPTIF DES TRAVAUX</b>		
<b>DIVERS</b>		

Il s'engage à observer l'arrêté du Conseil communal concernant l'exécution et la réfection de fouilles dans la voie publique et à observer les normes édictées par l'Union suisse des Professionnels de la route ainsi que les lois, règlements et tarifs en vigueur. La présente autorisation devra être produite à tout agent officiel qui l'exigerait.

Le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur s'informeront auprès des services compétents de l'emplacement de toutes les conduites qui pourraient se trouver dans le sous-sol de l'emprise du chantier.

**La présente demande doit être dûment complétée et obligatoirement accompagnée d'un plan pour être prise en considération. Pour la transmettre, cliquez sur le bouton.**

**EXAMEN DE LA DEMANDE**

<b>AUTORISATION DE LA VOIRIE</b>	<b>LE LOCLE, LE</b> <input type="text"/> <b>VISA</b>
<b>REMARQUES</b>	<input type="text"/> <input type="text"/>
<b>AUTORISATION COORDINATEUR DE SECURITE PUBLIQUE</b>	<b>LE LOCLE, LE</b> <input type="text"/> <b>VISA</b>
<b>REMARQUES</b>	<input type="text"/> <input type="text"/>